



Solde travaux veranda de 4000 €

Par **francis wendlinger**, le **23/06/2010** à **12:33**

Bonjour,

J'ai commandé une veranda d'un montant de 20 000 €, les travaux ont été achevés il y a 1 an mais il me reste à régler 4 000€ car il y a des défauts sur le vitrage (condensation apparente sur les double vitrage) et des fuites au vitrage du toit.

Question: Ai-je le droit de retenir ce montant de 4 000€ qui représente 20% du devis jusqu'à ce que les défauts soient réparés?

Merci

Salutations

Francis

Par **domie**, le **04/11/2010** à **13:58**

J'ai déjà essayé de répondre à ce problème,

S'il n'est pas résolu, surtout ne pas payer 4000€ restants dus.

Une facture est payée intégralement qu'après le SERVICE FAIT

Dans ton cas, il n'est pas fait puisqu'il y a encore des malfaçons, étanchéité défectueuse!...

À l'entreprise de revoir son travail, et à toi de contrôler le bon état de fonctionnement, sans trace d'humidité!

Si besoin, demander le passage de l'expert de ta Cie d'Assurances pour contrôle travaux et avis.

Bien à toi, Dominique B. Seine et Marne